

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON**  
**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

---



Monsieur le Préfet de Maine et Loire  
Préfecture de Maine et Loire  
Bureau des ICPE et de la protection du  
patrimoine  
Place Michel Debré  
49934 ANGERS CEDEX 9

**A l'attention de Mme Marie-Cécile BIGOT**  
**Adressé par messagerie électronique**

LM/RT/CS 2019-15  
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE  
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 25 janvier 2019

**Objet : avis dossier autorisation unique – ICPE plan d'épandage de la Sté Métabio énergies – Ombrée d'Anjou**

Monsieur le Préfet,

Par courrier électronique du 12 décembre 2018, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau ont été sollicités par courrier électronique pour remettre un avis sur ce dossier.

Le bureau a examiné ce dossier et exprime les réserves suivantes :

- Présenter l'analyse de compatibilité avec les dispositions et les règles du S.A.G.E.,
- Rectifier la rédaction dans le dossier et l'analyse qui est faite, car le fait que les épandages soient réalisés entre mars et septembre n'écarte pas le risque de lessivage, et il reste nécessaire que les agriculteurs raisonnent leurs épandages en fonction des conditions climatiques (exemple de la crue du mois de juin 2018).

J'espère avoir répondu à votre attente et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL,  
Président de la C.L.E.

